

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

Sous matière :
ALIENATIONS

OBJET :
PACTE DE
PREFERENCE
DANS LE
CADRE DE
LA CESSION
DU POLE
SANTE
ANDROSSY
AU PROFIT
DE LA SCI
COSMO
CASTEL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 05 AVRIL
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 05 AVRIL 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-100
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François
VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel
RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- Prèscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents :

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien
ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2022-264 du 1^{er} décembre 2022, complétée par la délibération du Conseil Municipal n°2023-22 du 23 janvier 2023, approuvant la cession des locaux situés sur la parcelle cadastrée section AH n°1670 « 40 rue du Général Rollet », au profit SCI COSMO CASTEL, représentée par Monsieur Grégoire de Saint Martin, en vue d'y exercer une activité d'ophtalmologie.

Suite au relevé du géomètre, la parcelle cadastrée section AH n°1670 a été divisée en trois volumes :

- Le premier volume (n°1) d'une surface de 51.40 m² correspondant au local conservé par la Ville .
- Le deuxième volume (n°2) d'une surface de 163.40 m² correspondant aux locaux, objet de la cession.
- Le troisième volume découpé en deux volumes (n°3-1 et 3-2) d'une surface respective de 30.40 m² et 214.80 m², correspondant à des locaux conservés par la Ville.

Monsieur le Maire propose d'accepter un droit de préférence en cas d'aliénation à titre onéreux du surplus des lots en volumes issus de cet ensemble immobilier, à savoir les lots de volume 1 et 3, pendant 5 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

Ce droit de préférence s'appliquera aux mêmes conditions, charges, modalités et prix fixés avec l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le présent pacte de préférence pour les volumes 1 et 3, dans le cadre de la vente du volume n°2 au profit de la SCI COSMO CASTEL.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 11 avril 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la vente du volume n°2 de la parcelle cadastrée section AH n°1670 au profit SCI COSMO CASTEL, représentée par Monsieur Grégoire de Saint Martin, pour un montant de 80 000 Euros net, conditionnée à l'établissement d'un pacte de préférence sur les lots en volume 1 et 3.

PRECISE que ce droit de préférence sera valable 5 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, notamment l'acte authentique devant notaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **20 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **18 AVR. 2023**

Par publication le : **20 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230413-DB2023100-DE

